

PLEUBIAN INFOS

Bulletin
Municipal
d'Information



n°6



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS EN PRÉSENCE DE LOÏC MAHÉ, MAIRE

De gauche à droite : Maël GUILCHER, Alan BÉRANGER, Gaëtan LE QUELLEC, Caroline LE QUELLEC, Madly BOHU, Aurélie ALANIC, Solweug BRAULT, Fany THOMAS, Jean-Baptiste FENVARC'H, Steven AMBERT, Maël CORLOUËR, Didier TRÉHIOU et Yves-Louis JACOB.

SOMMAIRE

Pages 4 et 5 :	Le mot du maire
Page 6 :	Hommage à Abel Berthou
Pages 7 et 8 :	Social - Commission à l'emploi
Page 9 :	Des nouvelles du 4, place de la Liberté
Page 10 :	Finances : budget primitif 1997
Pages 11 et 12 :	Le financement de la taxe des ordures ménagères
Page 13 :	Foyer logement - Bâtiments
Pages 14 et 15 :	Conseil municipal pour enfants
Pages 16, 17 et 18 :	Voirie communale
Page 19 :	Regroupement pédagogique
Pages 20, 21 et 22 :	Associations - Jeunesse - culture - sport
Pages 23 et 24 :	Le phare des Héaux
Page 25 :	Infos diverses
Page 26 :	SNSM - Centre de secours
Page 28 :	Calendrier des fêtes

LE MOT DU MAIRE

Je me joins aux membres de la commission municipale de l'information pour vous présenter avec plaisir ce bulletin.

Ce document n° 6 déjà vous montre notre volonté de vous informer sur les grandes réalisations et décisions du conseil municipal.

Je profiterai de l'occasion qui m'est offerte ici d'établir un point sur différents projets importants alors que nous en sommes actuellement au tiers du mandat que vous avez accepté de nous confier.

L'information tout d'abord. Par le passé elle était pratiquement inexistante, seuls les journaux quotidiens et hebdomadaires vous retraçaient succinctement les décisions de la municipalité.

Ce bulletin à nouveau complet et détaillé vous précise notre souhait de communiquer avec la population Pleubiannaise, d'expliquer nos choix et de mettre l'accent sur les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Peu de communes, même plus importantes, acceptent de travailler dans la plus grande transparence et d'informer ainsi leurs concitoyens, les contribuables, de l'utilisation de nos deniers publics ; c'est un point important qu'il me

plaît ici de souligner.

Lors de la campagne municipale nous nous étions engagés à réaliser des économies là où elles pouvaient être faites. Nos efforts ont été récompensés et nous allons très probablement avant la fin de ce mandat atteindre ou approcher les 100 millions de centimes, ce qui représente, à l'heure où nos besoins en investissement vont grandissant et nos ressources en diminuant, une bonne chose :
- ces économies ont été essentiellement effectuées en renégociant nos prêts auprès des organismes financiers et en contrôlant au mieux nos dépenses de gestion courante (téléphone, électricité, assurances, etc....).

Nous consacrerons aussi un chapitre au financement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il faut préciser dès aujourd'hui sans ambiguïté que les créations de déchetterie à PLEUMEUR-GAUTIER et de l'usine de PLUZUNET amènent :

1) un meilleur traitement des déchets (plus sélectif et moins polluant)

2) une augmentation de prix très importante de ce

service.

Cette taxe va tripler en 1998.

Une solution moins coûteuse était-elle possible ?

Pour notre part, nous serons très prochainement dans l'obligation de voter une nouvelle augmentation du taux de cette taxe, conséquence de décisions prises antérieurement.

Un bilan chiffré du montant des travaux effectués au Launay est également présenté. Les décisions relatives à son utilisation future ont été prises par les commissions municipales concernées et nous présenterons dans le prochain bulletin une étude détaillée sur ce sujet.

Là aussi, compte tenu de la dépense déjà engagée, nous nous trouvons dans l'obligation de poursuivre ces travaux décidés par l'ancienne municipalité. S'il est vrai que ce projet permet de réhabiliter en partie un ancien bâtiment (la ferme du Launay), on peut se poser la question de savoir s'il s'agissait là d'une bonne décision étant donné l'état délabré du manoir qui menace de tomber en ruine.

L'affectation des salles in-

tialement prévue ne nous a pas semblé suffisamment bien adaptée à une utilisation rationnelle et fonctionnelle ; nous l'avons en conséquence profondément modifiée afin de donner à ce bâtiment (450 m² environ de surface de salles) une utilisation mieux justifiée et équilibrée et d'y amener ainsi du "mouvement" été comme hiver, mais là encore il nous a fallu tenir compte de l'état déjà très avancé des travaux.

Foyer-Logements

Autre projet, autre souci.

L'extension du foyer-logements. Une étude approfondie de la liste d'attente soi-disant très importante a permis d'établir qu'à l'heure actuelle, il n'y avait pas suffisamment de demandeur pour remplir les 13 logements prévus et il est bien évidemment difficilement envisageable d'investir plus de 3 millions de francs dans un bâtiment sans avoir l'assurance de louer ces logements en totalité car ce déficit prévisionnel pèserait trop lourd dans notre budget communal.

Une solution préalablement plus sage serait de réhabiliter ce foyer en effectuant des travaux d'amélioration de la cuisine (mise aux normes) et salle d'accueil (peu fonctionnelle) d'anciennes chambres

trop petites et éventuellement de quelques logements nouveaux suivant la demande réelle car, probablement que dans l'avenir compte tenu de l'évolution des aides proposées, on vivra chez soi beaucoup plus tard et que des foyers non médicalisés comme le nôtre risquent à terme d'avoir quelques difficultés à se remplir.

Regroupement pédagogique

Une forte opposition de certains parents d'élèves de l'école de l'Armor nous a amené à dénoncer le R.P.I. établi avec nos voisins et amis de LANMODEZ, je le regrette, mais nous avons bien été obligé de tenir compte de l'avis de nos concitoyens Pleubiannais.

Je m'étonne cependant à ce sujet de certaines réactions de polémique et de l'attitude de l'opposition municipale sur ce sujet : elle défend aujourd'hui un projet qu'elle refusait il y a à peine 2 ans !!! sans commentaire.

La vie municipale a été par ailleurs très chargée durant les premiers mois de l'année 1997, j'ai principalement retenu :

- Election conseil municipal pour enfants,
- nomination au foyer-

logements,

- démission au conseil municipal.

- Le conseil municipal pour enfants est en place et permettra j'en suis persuadé à nos jeunes de s'intéresser à leur commune, de développer leur esprit civique et aux adultes de mieux adapter leur projet au souhait des enfants.

- Monsieur René RICHARD a été nommé directeur du foyer-logements au 1er avril. Son professionnalisme, ses compétences et sa gentillesse m'indiquent qu'il s'agit bien là de l'homme qu'il nous fallait pour diriger cette grande maison ; à chaque bulletin une page sera dorénavant consacrée à la vie de nos anciens au foyer.

- Madame LE MASSON a choisi de démissionner, Monsieur le Sous-Préfet a accepté cette démission, le Maire en a pris acte.

- Nous rendons aussi hommage dans ce bulletin à Monsieur Abel BERTHOU, ancien Maire de PLEUBIAN, qui nous a quitté en ce début d'année.

Bonne lecture et à bientôt

Loïc Mahé, Maire



Monsieur le Maire a souligné lors des obsèques le beau passé d'Abel BERTHOU, l'un de ces prédécesseurs en Mairie de PLEUBIAN. Nous avons souhaité qu'il soit dans ce bulletin rendu hommage à l'HOMME

« LA FIERTE DE L'HOMME DE DEVOIR »

HOMMAGE A ABEL BERTHOU

Un Breton de la Terre avec le bon sens au service des gens

Une exigence de morale et d'honnêteté récusant toute dérive - toute tricherie

Une sage bonté lui conseillant d'écarter les polémiques ; plutôt que de condamner, il demandait aux autres de se juger eux-mêmes.

Une expérience des hommes acquise en côtoyant les problèmes vécus dans la vie de tous les jours comme dans les circonstances exceptionnelles du marin, du combattant.

Un sens avisé de l'écoute, une perspicacité lui permettant, par une pointe d'humour de mettre ses interlocuteurs en confiance, loin de toute démagogie, des promesses irréalisables.

Un Maire de bonne compagnie, sachant pousser la chansonnette populaire, et qui répondait à la demande : Allez Abel, chantez-nous « à Recouvrance » et la réédition supportait d'être multipliée sans cesse, toujours avec autant de succès.

Nous ne nous permettrons pas de pénétrer l'Homme dans sa Famille, mais disons qu'il avait aussi la fierté du bon père d'une famille unie.

Son sens de la communication, entr'autre avec les jeunes était tel qu'il n'est pas un sportif ayant connu Abel responsable des cadets de l'A.S.P., qui n'évoque ce temps avec des propos affectueux.

C'est parce qu'il entendait gérer la Commune comme une grande Famille, loin de toute démagogie qu'il s'était retiré lorsque l'intérêt général lui parut mis en question par la politique politicienne. Il n'en retira aucune amertume : « les temps changent... et puis je suis tellement bien à Saint-Laurent »

Il était : un grand Monsieur

un Homme clair, honnête

un Maire affable pour qui une bonne Commune dans une belle République était un idéal de Monde Meilleur pour tous, et nous lui rendons un grand hommage.

SOCIAL

1) LA PRESTATION DEPENDANCE : P.S.D.

LA LOI

Plusieurs fois reportée, certainement à cause de son coût, cette allocation, que le n° 5 de nos "Infos" vous annonçait votée, par l'Assemblée Nationale et le Sénat, demeurait en attente des décrets d'application : c'est-à-dire dès la mise en forme définitive, ce qui signifie surtout des dispositions acceptées par le Ministère de l'Economie et des Finances. Elle est applicable au 1er juillet 1997.

LE MAINTIEN A DOMICILE

- Le Journal Officiel du 30 avril en donne connaissance.

Le but de cette prestation est de favoriser le maintien à domicile de personnes âgées, d'au moins 60 ans, fortement dépendantes, c'est-à-dire ne pouvant pas assumer les tâches quotidiennes d'entretien de leur organisme, de leur logement ; toilette, hygiène, préparation des aliments, alimentation, ménage.... la liste est longue de tout ce qui pose problème lorsque la mobilité, tel ou tel mouvement sont contrariés, sinon impossibles. Et malgré toutes les difficultés, le désir de bien des personnes âgées est de toujours tenter de rester chez elles ; et surtout d'éviter l'hospitalisation de longue durée lorsqu'il n'existe pas à proximité un foyer-logements médicalisé.

LE MONTANT

- Ce qui est tout-à-fait nouveau c'est que le montant de la Prestation (P.S.D.) sera évalué :

. en fonction des ressources de la personne, de l'ensemble des revenus d'une part,

. et d'autre part, après rapprochement du degré de dépendance avec une grille nationale d'indexation du handicap,

L'ATTRIBUTION

Sachant que l'Aide Sociale aura en charge l'établissement d'un Règlement Départemental il est évident que la Commission médico-sociale qui établira la Prestation consultera le Médecin traitant, éventuellement des Experts, les Services Sociaux spécialisés, les Centres Communaux d'Aide Sociale....

A terme cette Prestation Spécifique Dépendance (P.S.D.) remplacera l'Aide dite d'Allocation Compensatrice pour "Tierce Personne", qui ne subsistera que pour les bénéficiaires actuels âgés de plus de 60 ans qui en feraient le choix.

Une disposition nouvelle à souligner, Cette Allocation ne sera pas perçue mais rémunérera directement les services d'assistance.

- Elle ne sera évidemment pas cumulable avec l'Aide Ménagère à domicile de l'Aide Sociale.

L'EVALUATION : Nous ne citons les chiffres que sous réserve de leur mise en vigueur par le Règlement Départemental de l'Aide Sociale.

- Montant maximal de la P.S.D. : 5 590 F/mois

- Plafond des ressources pour l'obtenir - absolument toutes les ressources sont totalisées et le plafond pris en considération est de 72 000 F (y compris les revenus immobiliers) par an pour une personne

seule, âgée, handicapée, et de 120 000 F pour le couple.

Au delà de ces plafonds, l'allocation P.S.D. est diminuée proportionnellement.

Après le décès la P.S.D. est récupérable par l'Etat sur la succession supérieure à 300 000 F.

Voilà ce que nous pouvons communiquer en cette fin mai.

2) CARTE SANTE ET SOINS DENTAIRES

Le Conseil Général des Côtes d'Armor a reconduit une Convention conclue avec le Syndicat Dentaire Départemental concernant une certaine prise en charge de prothèse pour des RMistes et autres cas sociaux, sur proposition du Chirurgien-Dentiste traitant, une commission mixte composée de membres de la D.A.S.S. et du Syndicat Dentaire détermine le montant de la prise en charge, tout ou partie.

3) ALLOCATION CHOMAGE POUR LES SAISONNIERS

1. A compter du 1er mai 1997, l'UNEDIC a décidé la réduction de la précarité de l'emploi saisonnier ; en effet :

"Les chômeurs saisonniers des activités liées au tourisme et à l'Agriculture pourront bénéficier d'une indemnisation calculée proportionnellement au nombre de jours travaillés dans les douze derniers mois".

Il s'agit d'une allocation d'intersaison dans les mêmes conditions que pour ceux qui travaillent à temps partiel.

2. Entre autre les saisonniers obtiennent le droit à la formation entre deux périodes de travail en bénéficiant de l'allocation formation reclassement.

Il s'agit de dispositions très intéressantes et la municipalité à travers "la commission à l'emploi" nouvellement créée s'attachera à leur donner la meilleure suite.

COMMISSION EMPLOI

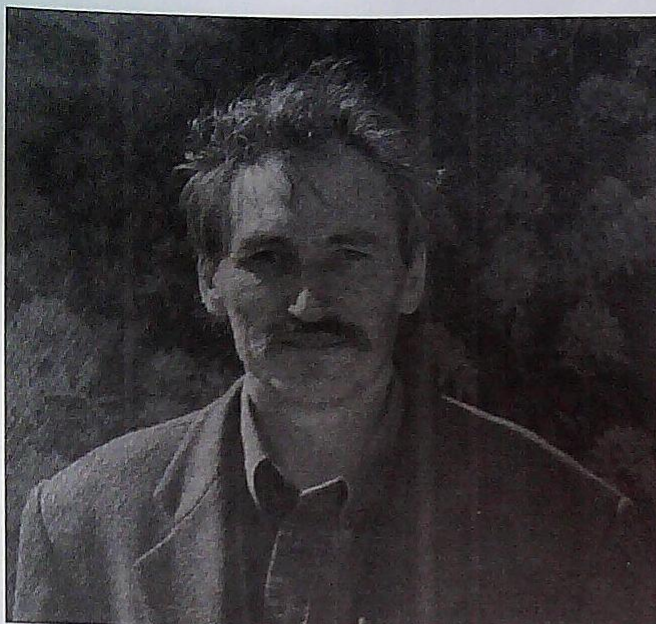
Une commission emploi a été créée en date du 16 janvier 1997.

Elle a en charge la gestion des dossiers C.E.S. (voirie - foyer-logements - écoles publiques) ainsi que l'embauche des personnels saisonniers (centre aéré - camping - service d'été au ramassage des ordures ménagères).

Son rôle est également de se tenir informée de la situation de l'emploi sur la commune et de communiquer avec les services spécialisées de l'A.N.P.E.

Composée du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux (Mesdames et Messieurs BERTHOU, BOHU, CORLOUER, LE FORESTIER, LE GRATIET, MARCHOU et TREUSSARD).

Elle a pour mission principale d'étudier les demandes d'embauche et d'établir des choix en fonction de la situation particulière de chaque demandeur et ceci bien entendu en parfaite objectivité.



M. René RICHARD,
Directeur du Foyer-Logement de Pleubian
depuis le premier avril 1997.

DES NOUVELLES DU 4 PLACE DE LA LIBERTÉ

Ces dernières semaines quelques événements ont marqué la vie des habitants du foyer-logements.

Au premier avril, ils ont accueilli le nouveau Directeur, René RICHARD nommé par le Maire. Ils ont pu l'inviter à leur table avant de faire plus ample connaissance.

Natif de PLOUEZEC, bretonnant, demeurant à LANMODEZ, René RICHARD travaille depuis une vingtaine d'années dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées. Consultant en gérontologie, il intervient dans les hôpitaux, maisons de retraite et à domicile pour aider les professionnels à s'organiser et à se former aux métiers qui côtoient le grand âge.

A quarante sept ans, petit fils de pêcheurs d'Islande, il vient donc de faire le choix de vivre et travailler sur la Presqu'île, auprès de ceux qui en détiennent la mémoire vivante.

A la Saint-Georges, les habitants du foyer se sont justement souvenus du traditionnel pain de Savoie, quelques dames se sont retrouvées pour refaire la pâte et la porter cuire chez le boulanger. L'accueil au fournil a été l'occasion de réchauffer quelques souvenirs, le Pardon de PLEUBIAN mérite bien que l'on revive chaque année ce qui en fait aussi un repère chargé de sens : le pain de Savoie.

François LE ROLLAND, le doyen du foyer et Jeanne PLUEN sont décédés ces dernières semaines.

Tine BERTHOU est allée à PLOUEZEC pour l'enterrement de son ami François et Jeanne est revenue au foyer pour recevoir les adieux de ses compagnons.

Au 4 Place de la Liberté, on peut encore apprendre à vivre ensemble les événements heureux et malheureux, tels qu'ils se présentent et selon les rites que l'on souhaite.

FINANCES

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 1997 :

1. - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A) Dépenses :

- charges à caractère général.....	2 153 000 F
- charges de personnel.....	4 240 000 F
- contingents, contributions aux syndicats et subventions.....	1 944 000 F
- intérêts des emprunts.....	1 200 000 F
- subvention d'équilibre service Assainissement.....	862 000 F
- autofinancement.....	1 300 000 F
- divers.....	301 000 F
TOTAL	12 000 000 F

B) Recettes :

- impôts locaux et taxes diverses.....	5 860 000 F
- dotations Etat.....	4 400 000 F
- excédent année 1996.....	460 000 F
- divers.....	1 280 000 F
TOTAL	12 000 000 F

2) - INVESTISSEMENT :

A) Dépenses :

- remboursement capital des emprunts.....	1 400 000 F
- dépenses de voirie.- Eclairage public.....	1 201 000 F
- véhicules.....	55 000 F
- équipement sécurité incendie.....	46 000 F
- équipements de loisirs et tourisme.....	12 000 F
- équipement des services.....	45 000 F
- équipement vie associative (Launay travaux).....	550 000 F
- église.....	50 000 F
- divers.....	56 000 F
TOTAL	3 425 000 F

B) Recettes :

- subventions.....	56 000 F
- FCTVA -D.G.E.....	490 000 F
- autofinancement.....	1 300 000 F
- emprunts.....	1 574 000 F
- divers.....	5 000 F
TOTAL	3 425 000 F

FLASH - Une renégociation des prêts a permis une économie substantielle de 166 941 F sur 6 ans (baisse des taux de 9,40 % à 6,40 %).
Nous souhaiterions que nos autres partenaires financiers se mettent sur la même longueur d'onde.

LE FINANCEMENT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le rapport de Monsieur Ambroise GUELLEC Ancien député du Finistère dresse un constat sévère de l'application de la loi sur l'élimination des déchets et lance même un cri d'alarme : "IL FAUT REORIENTER LA POLITIQUE FRANCAISE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS" sous peine d'assister à la REVOLTE des contribuables, comme pour la facture d'eau.

Les plans départementaux élaborés de manière technocratique par les services de l'état ne répondent pas aux principes émis par la loi "LA REDUCTION DE LA PRODUCTION DES DECHETS"

L'organisation du transport des déchets pour la limiter en distance et en volume (principe de PROXIMITE) a été perdue de vue, d'où la création de grandes unités de traitement et les objectifs de "RECYCLAGE" (en moyenne 15 %) sont trop modestes.

Cependant la forêt des problèmes ne doit pas cacher l'arbre de la satisfaction et l'unité VALORYS de PLUZUNET démarre.

Deux structures permettent de traiter nos ordures :

- le SICTOMP (Syndicat intercommunal) gère la déchetterie et le ramassage des déchets,
- le SMITRED (Syndicat regroupant à ce jour 102 communes) traite les déchets à l'usine de PLUZUNET.

Quelques chiffres et précisions

- Quantité de déchets traités annuellement à PLEUBIAN : 1 250 tonnes
- Nombre d'habitants : 2998

- Usine de PLUZUNET :

- coût de traitement..... 663.30 F la tonne
- coût de fonctionnement..... 20.00 F par habitant

- Déchetterie de PLEUMEUR-GAUTIER :

Un budget annuel de 2 300 000 F environ, réparti entre les communes du canton de LEZARDRIEUX (8 636 habitants) au prorata du nombre d'habitant.

Un peu d'arithmétique va nous éclairer sur le montant global de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la commune de PLEUBIAN pour l'année 1998.

1) SMITRED PLUZUNET :

Traitement : 663.30 F x 1 250 =	829 125 F
Fonctionnement : 20 F/habitant	
20 F X 2998 = 59 960 + 12 351 =	72 311 F
(TVA 20.60 %)	
TOTAL.....	901 436 F

2) SICTOMP (PLEUMEUR-GAUTIER) :

Budget global : 2 300 000 F	
2 300 000 F X 2998 habitants =	798 448 F
8636 habitants	

Dépense totale annuelle prévisionnelle pour 1998

- SMITRED.....	901 436 F
- SICTOMP.....	798 448 F
TOTAL.....	1 699 884 F

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est calculée à partir de la valeur locative du foncier bâti communal multipliée par un taux voté par la collectivité bénéficiaire.

* En 1997, la commune de PLEUBIAN a équilibré ce budget en encaissant :

- base totale foncier bâti 1997 :	8 719 710 F
- taux de la taxe :	10.40 %
8 719 710 X 10.40 % =	906 849 F

L'usine de PLUZUNET n'ayant fonctionné que 7 mois.

* En 1998, du fait de la mise en service complète, il nous faudra encaissé : 1 699 884 F

soit : un reste à financer de : 1 699 884 F - 906 849 F = 793 035 F

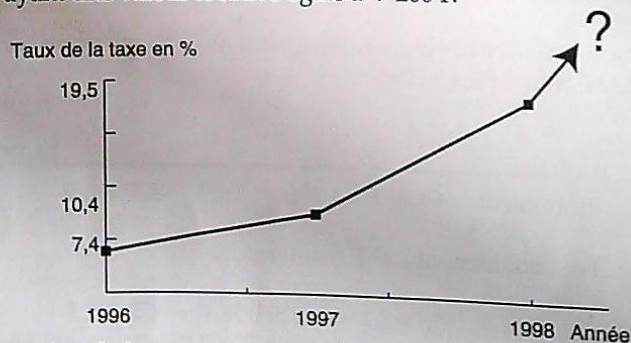
Seule solution pour équilibrer ce budget, augmenter fortement le taux de la taxe, qui probablement passera de 10.40 % à 19.50 %.

$$8\,719\,710\text{ F} \times 19.50\% = 1\,700\,343\text{ F}$$

total foncier bâti

**Nos responsables en 1992 ont-ils été conscients et informés ?
On peut en douter. Nous allons en effet payer trois fois plus cher la gestion d'un service moins pratique.**

Le graphique ci-dessous donne une idée de l'augmentation du montant de la taxe (pour le contribuable propriétaire d'une habitation, ayant une valeur locative égale à 7 200 F.



La modulation de l'augmentation de la taxe sur plusieurs années aurait gommé l'escalade des taux.

TAXE ou REDEVANCE ?

La taxe perçue par le TRESOR PUBLIC n'est pas directement liée à l'appréciation du service rendu.

La Redevance peut être plus équitable est freinée par ses difficultés de recouvrement dues principalement aux litiges sur l'existence d'un rendu et à une trop lourde gestion.

Une décision est à prendre avant le 1er juillet 1997.

FOYER-LOGEMENTS

Le programme d'extension de 13 logements est toujours d'actualité malgré deux "COUACS"

- 1) le non-respect du plan d'occupation des sols dans le premier projet, établi par nos prédécesseurs à la mairie,
- 2) Résultat de l'appel d'offres des montants démesurés par rapport au montant initial : 3 080 000 F.

BUDET.....	4 171 779 F
LE COUILLARD.....	4 088 340 F

Une erreur supérieure à pratiquement un million de francs !!!

Le coût excessif de ce projet d'extension nous amènera à reconsidérer ce dossier : le C.C.A.S., la municipalité et le nouveau directeur s'y emploieront.

Il nous faudra à l'avenir tenir compte des nouvelles dispositions légales (prestation dépendance, voir ci-joint)

BATIMENTS

1. LA FERME DU LAUNAY

Bilan du montant des travaux au 19 mars 1997 :

- Matériaux.....	645 000
- Etudes et Chantiers (CES).....	575 000
- Entreprises (électricité et plomberie).....	430 000
- Honoraires maîtrise d'oeuvre.....	215 000
- Contrôle technique.....	61 500
- Divers.....	12 000

1 938 500

Il reste à prévoir :

- Peintures - sol - abords.....	500 000
- Mobilier et divers.....	61 500

TOTAL..... **2 500 000**

DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS DE CENTIMES

Une remarque : le taux exorbitant 16.07 % des honoraires de la maîtrise d'oeuvre (conclue en 1994 par la précédente municipalité) alors que la moyenne se situait aux alentours de 9.50 %.

Une réunion des commissions "Bâtiments et Associations" a eu lieu le 26 mai 1997 (poursuite des travaux et affectation des salles), le résultat vous sera communiqué au prochain bulletin.

2. COLUMBARIUM au cimetière - Est-il nécessaire ?

Les columbariums sont créés à l'initiative des municipalités qui en assurent :

- l'étude architecturale :
 - nombre de cases
 - leur disposition
 - leur dimension
 - l'alvéole cinéraire est réalisée suivant le modèle choisi par la municipalité.
- la construction :
 - la mise en place peut être effectuée par les employés communaux ou une entreprise locale.
- la gestion :
 - Même principe que pour les inhumations :
 - tenir un registre
 - redevance de concession.

Le Conseil Général peut octroyer une aide pour un columbarium en granit.

CONSEIL MUNICIPAL POUR ENFANTS

Les élections du conseil municipal pour enfants ont eu lieu le dimanche 6 avril à la salle des fêtes de PLEUBIAN. Des isoires, urnes et bulletins étaient à la disposition des électeurs.

Le nombre de candidats et votants pour les trois écoles était le suivant :

- Ecole du Bourg.....	15 candidats	35 votants
- Ecole de l'Armor.....	3 candidats	16 votants
- Ecole Saint-Georges.....	11 candidats	23 votants

Nous notons une forte participation aux écoles du bourg et Saint-Georges.

La répartition des élus avait été programmé comme suit :

- Ecole du Bourg.....	5
- Ecole de l'Armor.....	3
- Ecole Saint-Georges.....	5

A l'issue du vote le dépouillement a eu lieu et la proclamation des résultats a été faite par Loïc MAHE, Maire.

Ont été élus :

ECOLE SAINT-GEORGES :

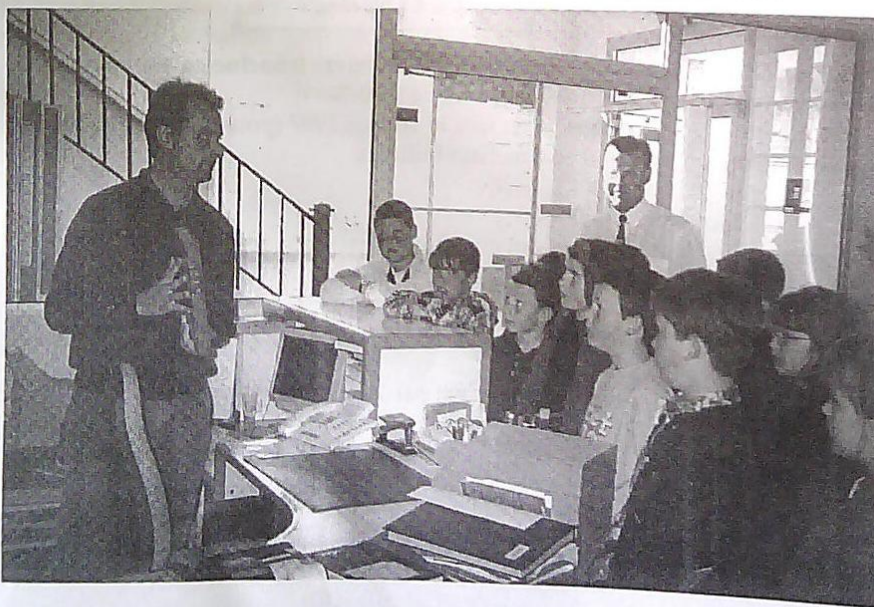
JACOB Yves-Louis
ALANIC Aurélie
THOMAS Fanny
LE QUELLEC Caroline
FENVARC'H Jean-Baptiste

ECOLE DE L'ARMOR :

GUILCHER Maël
BRAULT Solweig
BOHU Madly

ECOLE PUBLIQUE DU BOURG :

AMBERT Steven
BERANGER Alan
CORLOUER Maël
LE QUELLEC Gaëtan
TREHIOU Didier



Visite de la Mairie par
Michel LE JUNTÉ
secrétaire général

A l'issue des résultats, une première réunion de travail avait été programmée pour le vendredi 11 avril à 17 H 30 en Mairie.

Durant cette première rencontre les enfants ont pu dans un premier temps visiter les locaux en compagnie du Secrétaire Général Monsieur Michel LE JUNTER, puis une discussion a eu lieu dans la salle du conseil, durant laquelle les enfants ont pu émettre leurs idées et projets :

- piste de roller et patins à roulettes
- plongeoir à Pors Rand
- piste cyclable
- salle de jeux
- classe de neige
- réduire la vitesse dans les agglomérations
- journée scrabble
- frites à la cantine
- piste de bicross
- mur d'escalade
- retenue d'eau
- agrandissement bibliothèque
- club ping pong
- organisation de randonnée pédestre et vélo
- store à la cantine
- club informatique

Une nouvelle réunion aura lieu prochainement afin de peaufiner et peut être budgétiser les futures réalisations et d'organiser également une découverte de la Commune en minibus accompagné du Maire et le conseil municipal pour enfants assistera à un conseil municipal adultes.

Nous espérons que la création de ce conseil municipal pour enfants apportera un regard nouveau sur la vie des Pleubiannaises et Pleubiannais.

2. CIRCUIT V.T.T.

Suite à une demande de la fédération Départementale de VTT, qui doit éditer un topoguide, notre circuit a dû être remanié et surtout amélioré. De nouveaux chemins communaux ont été ouverts ce qui rend le circuit plus agréable. Un rebalisateur est également en cours de réalisation.

Nous tenons à remercier particulièrement MM. LE MERCIER et TREUPEL qui ont participé très activement à cette amélioration.

Une inauguration de ce circuit définitif est prévu début juillet.

3. PANNEAUX

De nouveaux panneaux interdisant la circulation de voitures, vélo, chevaux sur le sentier du littoral ont été installés par les employés municipaux, aux endroits stratégiques.

En effet de nombreux promeneurs se plaignent de la présence de véhicules sur ce circuit. Nous rappelons à tous que le sentier du littoral est exclusivement réservé aux piétons.

4. CASERNE SAPEURS-POMPIERS

Comme vous avez pu le constater la caserne des sapeurs-pompiers de PLEUBIAN a été valorisé par la pose d'une signalétique, travail effectué par la Société JEZEQUEL.

Après le changement des portails, il nous semblait important de rendre plus accueillant ce local, qui se trouve rappelons le dans une zone de passage important.

5. PLAISANCIERS

Suite à la demande de nombreux plaisanciers, une borne eau électricité a été installée à Laneros à son tour. Le carénage et le nettoyage seront ainsi grandement facilités.

6. CAMPING LANEROS

Pour la saison 1997, le camping de Laneros sera équipé d'un mobilhome afin que le gardien puisse assurer les 8 H de présence nécessaire à un camping*. De plus, grâce à cet équipement, un gardiennage nocturne pourra être étudié ceci par souci de sécurité pour les campeurs. En effet la saison dernière a été marquée par de nombreuses dégradations (bornes électriques cassées, vitres des sanitaires brisées...).

Nous pensons que ce camping a devoir d'être valorisé, malheureusement la réfection des sanitaires ne pourra être réalisé avant la saison touristique 1997, les travaux devront donc être effectués pour la saisons 1998 (problème de délais des entrepreneurs).

7. MAISONS FLEURIES

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées que les inscriptions pour le concours des maisons fleuries doit se faire à la Mairie pour le 15 juin.

VOIRIE COMMUNALE

1. VOIRIE

En décembre 1996 la commission "voirie" s'est réunie pour établir un premier choix des routes communales à refaire. Choix toujours difficile compte tenu du mauvais état général.

Ce choix étant fait, il a été demandé à l'équipement de procéder à un devis estimatif scindé en deux postes :

a) Aménagement de la rue de Pleumeur - Solutions proposées :

- caniveaux granit - trottoirs bicouche gris.....	1 388 871.81 F TTC
- caniveaux béton - trottoirs bicouche rose.....	883 314.61 F TTC
- bordures granit - trottoirs bicouche rose.....	1 013 000.00 F TTC
- bordures béton - trottoirs bicouche gris.....	976 000.00 F TTC

Il faut savoir que le département prend à son compte l'enrobé pour une valeur de 117 883 F.

b) Entretien de la voirie communale :

- Rue Pasteur (jusqu'au bas de la côte).....	81 790.92 F
- Route de Prat Yen.....	19 657.80 F
- Pâte d'oe lotissement Montfort.....	13 025.80 F
- Elargissement Pratallic - Goas Gourien.....	191 826.36 F
- Accès Pellazo (2ème partie).....	7 064.75 F
- Accès Penarguer.....	7 834.18 F
- Route d'accès cimetière de l'Armor.....	12 066.03 F
- Impasse de la Tossen.....	8 953.34 F
- Impasse de la Mer.....	8 140.50 F
- Chemin d'accès lavoir Saint-Antoine.....	9 198.61 F
- Finition accôttements Saint-Antoine.....	15 738.30 F
- Elargissement rue Saint-Yves longeant la propriété de Monsieur VAILLANT.....	12 304.00 F
- Impasse Run An Traou.....	34 732.82 F
TOTAL.....	427 578.80 F TTC

Une fois en possession de ces devis estimatifs, une 2ème commission "voirie" s'est déroulée le 23 janvier 1997, afin de procéder aux choix définitifs. Choix dépendant évidemment de la vétusté et du budget consacré.

Après discussion, il a été décidé ceci :

- Rue de Pleumeur (2ème solution).....	883 314.61 F
- Rue Pasteur.....	81 790.92 F
- Route de Pont Barat à Goas Gourien.....	56 983.50 F
- Accès lotissement Montfort.....	3 618.00 F
- Chemin d'accès Pellazo.....	7 064.75 F
- Accès cimetière de l'Armor.....	12 066.03 F
- Impasse de la Tossen.....	8 953.34 F
- Accôttements Saint-Antoine.....	15 738.30 F
- Emprise Run An Traou (accès grève).....	14 906.12 F
- Accès lavoir Saint-Antoine.....	9 198.16 F
TOTAL.....	1 093 633.73 F TTC

Les travaux de la rue de Pleumeur se feront en fin d'année et s'étaleront sur environ 2 mois, le reste des travaux devraient se faire avant l'été. Notons quand même que le budget consacré à la voirie représente la moitié de l'investissement communal.

2. SECURITE ROUTIERE

La commission voirie du 27 janvier dernier a retenu quelques points en matière de sécurité :

- 1 miroir sortie lotissement Montfort
- 4 balises à l'école de l'Armor
- 1 "Stop" à Croas Cochon
- 1 sens unique à Prat Ouern puis à Run an Traou
- 4 panneaux à Prat Bazile
- Stationnement interdit dans la rue de l'Ile Hadren et en face de l'entrée de SETALG

3. ELAGAGE DES ARBRES SUR LES VOIES COMMUNALES

Beaucoup de routes sont en effet encombrées par de nombreux arbres. Ceci étant néfaste à leur durée de vie et afin de faciliter le passage, la municipalité a décidé de pratiquer un élagage.

Ces travaux ont été effectués par la D.D.E. pour la somme de 8 400 F H.T., (ceci pour une semaine).

Cette opération sera renouvelée tous les ans, sachant qu'il faudra plusieurs années pour élaguer toute la commune.

4. ENTRETIEN DU RIBISCIA

Un contrat annuel sera conclu avec l'Association Etudes et Chantiers pour l'entretien du Ribiscia suite aux travaux effectués en 1996.

5. PEINTURE ROUTIERE

Un crédit de 25 000 F est inscrit au budget primitif 1997, afin de renouveler la peinture routière en quelques endroits.

6. ACCOTEMENTS

A nouveau cette année la municipalité a proposé de recueillir les demandes pour l'amélioration des accotements ou cour (travaux à la charge du demandeur).

11 demandes ont été reçues en mairie, celles-ci seront soumises à l'entreprise chargée des travaux routiers sur la commune, contact sera pris ensuite avec les demandeurs.

7. ECLAIRAGE PUBLIC

La commission a retenu deux sites :

- 1 bec dans la rue de Laneros
- 1 création à Prat Ouen-Crech Catel

Coût de l'opération 34 700 F sachant que le S.D.E. subventionne à hauteur de 35 %.

8. MATERIEL

Plusieurs matériels ont été acquis :

- Tracteur Massey Ferguson 140

Les travaux de réparation étant trop importants, compte tenu de son âge (30 ans) un crédit de 40 000 F est inscrit au budget primitif pour son remplacement par un tracteur d'occasion.

- Tonne à eau (8 000 F T.T.C.)

Un petit tonneau 600 litres, tractable par un véhicule léger, a été acquis afin de faciliter l'arrosage des espaces verts. L'ancienne installation étant trop rudimentaire et plus aux normes de sécurité.

- Machine à bois (24 256.27 F T.T.C.) :

Le coût de rabotage du bois étant élevé, il a été décidé d'investir dans une machine à bois. Cet investissement devrait se rentabiliser sur 2 ans sachant que les travaux de menuiserie sur la commune sont assez importants.

- Nettoyeur haute-pressure thermique :

Cet appareil servira à l'entretien des W.C. publics.

9. SECHERESSE

Courant avril, nous nous sommes inquiétés de la sécheresse qui s'annonçait sévère.

Une visite des réserves d'eau existantes a alors été faite et il s'est avéré que les débits d'eau risquent d'être insuffisant pour cet été.

La municipalité a donc décidé de créer une réserve d'eau importante; celle-ci devant être centrée. Le choix s'est porté sur Saint-Antoine d'autant plus qu'une installation de pompage avec forage y existe déjà. Elle appartenait dans le temps à la CECA et a cessé de fonctionner en 1981 puis cédé au département.

A notre demande la Société Aqua-partner de PAIMPOL a procédé à la remise en route d'un des forages, essai concluant puisque le forage a donné un débit de 15 m³/H.

Nous allons maintenant agrandir la réserve existante, améliorer l'accès et installer une nouvelle pompe de forage.

Cette réserve devrait permettre aux particuliers et agriculteurs de faire face aux sécheresses éventuelles même sévères.

Coût de l'opération environ 25 000 H.T.

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

A la demande de la commune de LANMODEZ, le conseil municipal de PLEUBIAN a accepté en 1996 la création d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) pour l'année 96/97 entre l'école publique de l'ARMOR et celle de LANMODEZ.

Le but recherché était d'aider une commune voisine et amie à sauvegarder son école menacée de fermeture à terme.

Il avait été prévu dans un premier temps que seuls certains enfants de l'école de LANMODEZ se déplaceraient vers l'Armor, et que l'année suivante le déplacement des enfants se ferait dans les deux sens à condition que les parents de l'Armor acceptent que leurs enfants soient scolarisés à l'école de LANMODEZ.

Une période transitoire d'une année était ainsi programmée à titre d'essai.

L'article n° 7 de cette convention signée par les maires concernés stipulait :

ARTICLE 7 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement, sauf dénonciation par l'une des parties au plus tard le 31 mai de chaque année.

Le Maire de LANMODEZ,

Le Maire de PLEUBIAN,



L'année scolaire 96/97 se déroulait sans problèmes particuliers.

A l'approche de l'échéance du 31 mai 1997 parvenait en mairie une pétition précisant qu'un nombre **important** de parents d'élèves de l'Armor s'opposait à ce que leurs enfants soient scolarisés à l'école de LANMODEZ et menaçait de ne pas inscrire leurs enfants à l'Armor pour la prochaine rentrée scolaire.

La municipalité en prenait acte et dans l'intérêt de notre collectivité bien évidemment, conformément aux engagements antérieurement pris, le conseil municipal décidait de dénoncer cette convention.

Il est important de souligner dans cette affaire :

- 1) que la commune de PLEUBIAN a pleinement respectée ses engagements et ceux-ci dans la plus grande transparence,
- 2) que la décision de créer ou de mettre fin à un projet de R.P.I. est de la responsabilité des conseils municipaux,
- 3) qu'à aucun moment le Maire ne s'est impliqué dans le processus pédagogique à l'école de l'Armor,
- 4) que la majorité des enseignants de l'école de l'Armor ont demandé en début d'année 1997 leur mutation et ceci bien avant que ne soit prise la décision de non reconduction de cette expérience de R.P.I. :

Il est mensonger d'écrire l'inverse.

La procédure appliquée en la matière par la municipalité Pleubiannaise a été effectuée :

- démocratiquement avec clarté et transparence dans le respect de tous,
- et la décision prise dans l'intérêt de nos enfants, notre école et notre commune.

Seuls les esprits revanchards et stupidement agressifs ont amené certains débordements et tenu des propos mensongers bien éloignés de l'intérêt que nous devons tous porter à nos enfants afin de leur donner les meilleures chances de réussir leur scolarité.

ASSOCIATION - CULTURE - JEUNESSE - SPORT

1) ASSOCIATIONS

Nous avons sensibilisé les présidents d'associations au sujet des demandes de subventions, nous tenons à remercier les associations qui n'ont pas effectué de demandes en 1997, jugeant leurs finances saines.

La saison estivale va débuter et vos manifestations se multiplier. Il est souhaitable de vous rappeler que le matériel emprunté à la commune, ne doit pas rester traîner, mais être retourné le lendemain.

* Souhaitons que la saison 97, soit une saison agréable et bénéfique, pour tous les efforts d'animation que vous mettez en place durant l'été.

- Sonorisation du bourg

Une sonorisation permanente va être installée au bourg de PLEUBIAN. Celle-ci vous permettra de faire vos annonces de festivités les jours de marché ou autre, et d'apporter une animation musicale dans le bourg de PLEUBIAN durant tout l'été.

2) JEUNESSE

De nombreuses dégradations ont une fois de plus eu lieu sur le territoire de la commune et dans des lieux publics (toilettes, abribus).

Nous avons avisé la gendarmerie de LEZARDRIEUX.

Il est également regrettable que les nouveaux abribus, vous servent à passer des petites annonces (au crayon marqueur).

3) CULTURE

Fête de la musique sur le bourg, vendredi 20 juin, mise en place par la municipalité avec l'aide des commerçants et des services techniques.

Plusieurs groupes de musique se produiront sur scène, et vous pourrez profiter de grillades, moules, crêpes sur le bourg.

4) BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE PLEUBIAN

Elle est ouverte à tous, le mardi, mercredi, vendredi de 17 H à 18 H et le samedi de 10 H à 12 H.

C'est un groupe de 16 personnes bénévoles qui se partage le travail sous la présidence de Madame Françoise AMBERT.

Cette année 128 familles inscrites représentent 311 lecteurs. Le coût de l'abonnement pour un an est de 60 F par famille.

On peut y trouver entre 3 000 et 3 200 romans adultes, 650 documentaires et 1 700 livres pour enfants (BD, romans, albums).

Le manque de place, pour développer cette activité culturelle nous laisse penser que sa place serait peut-être au Launay. Une étude est en cours, nous vous tiendrons au courant de la situation et des possibilités plus importantes au niveau des activités qu'un "espace culturel" pourrait apporter à toute la population.

- SPORT - FOOTBALL - SPORT - FOOTBALL - SPORT -

Des nouvelles de l'A.S.P.

Tout d'abord il faut dresser un bilan de la saison 96-97

1) ECOLE DE FOOT

En plein développement, puisque l'on compte jusqu'à 80 enfants qui viennent suivre les conseils d'Yvon ARZUL et de Daniel LESSARD, le mercredi après-midi, ainsi qu'une participation active aux différents tournois.

2) LES MOINS DE 13 ANS

L'équipe qui est mise à l'honneur cette année à l'A.S.P., une équipe pleine de qualité, dirigée par Gilbert LE ROUZES et de Michou CARRERES et son fils Jérôme.

Cette équipe finit 2ème de son groupe de critérium départemental, et vient de remporter 2 tournois, l'un à Saint-Brieuc, l'autre à Perros-Guirec.

Mais la plupart de ces jeunes joueurs passe dans la catégorie moins de 15 ans. Un nouveau challenge se présente et leur coach y tient, et souhaite fortement les amener également en critérium départemental le plus vite possible.

3) LES MOINS DE 15 ANS

Encadrés cette année par Yvon ARZUL et Pierrick CLOAREC a connu à mi-saison une accession, la poule retour a été plus difficile mais au dire des dirigeants c'est une équipe de "bons copains sympas" qui comporte quelques qualités. Yvon ARZUL laissant les moins de 15 ans à Gilbert LE ROUZES devrait à partir de la prochaine saison mettre en place une équipe de moins de 17 ans en entente avec LEZARDRIEUX.

4) EN CONCLUSION, le secteur A.S.P. jeunes est bien structuré, et de bonne qualité. Le souhait de l'entraîneur serait de l'améliorer avec des apports des communes du canton, pour en faire un grand club formateur de jeunes. Dans quelques années tous ces jeunes footballeurs devraient apporter un nouveau souffle aux équipes séniors.

5) LES SENIORS B

Une saison plus que remarquable, coaché par Louis LE MORVAN (Président de l'A.S.P., voire par ailleurs). Cette équipe finit 2ème de son groupe de 2ème division, mais l'accession espérée en fin de championnat n'a pas abouti, c'est dommage après une telle saison (16 victoires, 5 nuls, 1 défaite).

6) LES SENIORS A

Un début de saison en coupe de France remarquable (4ème tour), puis des éliminations directes ensuite, au plus grand regret de Eugène PERON (ex-président). Le championnat de 1ère division de district s'est terminé par une 6ème place. Un championnat trop souvent irrégulier, avec une équipe qui peut développer avec une certaine volonté un bon football.

Gilbert LE ROUZES acceptant pour une nouvelle année d'être reconduit comme entraîneur.

7) LES VETERANS

Une saison plus difficile que les années précédentes, où les défaites étaient rares. Un manque d'effectif cette année (dû à l'âge certainement) n'a pas permis d'obtenir les résultats espérés.

8) LES ARBITRES

Le problème de l'arbitrage qui limite les mutations en fin de saison et qui provoque des amendes pour le club devrait être désormais réglé, puisque Monsieur QUERHARO devrait être l'arbitre titulaire avec Sébastien VOILLOT de retour de GUYANNE.

A noter également l'inscription de 2 jeunes au cours d'arbitrage, Gaëtan BOHU et Annelise LE MORVAN.

9) LES BENEVOLES

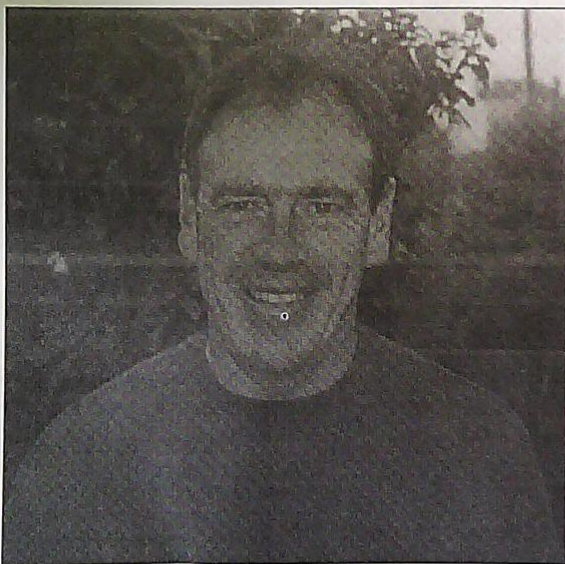
L'A.S.P. ne serait rien sans les bénévoles à qui il faut tirer un coup de chapeau.

10) LE NOUVEAU BUREAU DE L'A.S.P. 97/98

Elu lors de la dernière assemblée générale :

- Président :	Louis LE MORVAN
- Vice-Président :	1. René NOLET 2. Michel CARRERES
- Secrétaire :	PARANTHOEN - Sylvie THÉPAULT
- Trésorier :	Jean-Marc KERBOUL
- Membre du bureau :	Philippe DEBOISE - Gilbert LE BRIAND
- Responsable des joueurs	Yves THEPAUT
- Entraîneur :	Gilbert LE ROUZES

Le Mot du Président : Louis LE MORVAN



"Amis footballeurs, le bon Eugène a décidé lors de la dernière assemblée générale de passer le flambeau. Vous messieurs les joueurs, vous avez décidé de me porter à votre tête, je vous en remercie, tout en sachant que la tâche ne me sera pas aisée.

Mais l'équipe dirigeante compétente qui va m'aider dans ma lourde fonction, saura j'en suis certain m'éclairer, me conseiller pour que ce navire "A.S.P." continue à bien naviguer dans les eaux dangereuses mais combien excitantes du football. Je vous demanderai, à vous les joueurs, sans qui rien ne sera possible, d'être courageux, volontaires, sérieux.

De là les résultats viendront et vos supporters ne seront que plus fiers de venir au stade de la Gare le dimanche après-midi.

Rendez-vous donc à tous dirigeants, entraîneurs, joueurs, supporters au mois d'août pour le début d'une nouvelle saison.

Je tiens aussi à préciser que mêmes les débutants, les vétérans qui jouent au football à PLEUBIAN font partie intégrale des JAUNES ET NOIRS."

LE PHARE DES HEAUX

L'approche de nos côtes est rendue très difficile par de nombreux rochers qui cernent notre rivage. Aussi dès le début du siècle dernier, des projets de construction d'un phare sont mis à l'étude. Le 20 mai 1825, la commission des phares propose la construction d'une "TOUR A FEU" aux Héaux. La localisation de l'édifice ayant été retenue, c'est l'île de BREHAT qui sera choisie pour servir de base logistique. Elle offre des havres d'une excellente tenue et est très heureusement placée par rapport à la direction des courants de marées, car le jusant porte de l'île au rocher qui de plus n'est qu'à cinq milles de BREHAT. L'anse de la Corderie sera retenue comme point d'embarquement qu'il faut d'abord aménager en construisant une cale de pierres sèches et, à proximité, les magasins et chantiers de préparation de matériaux. C'est là que toutes les pierres seront taillées et numérotées avant leur embarquement sur des bâtiments de 40 tonnes qui appareilleront au commencement du jusant pour accoster au rocher avant la basse mer.

Le phare des Héaux est l'un de ceux dont l'édification rencontra le plus de difficultés. Il est situé en pleine mer, sur un banc rocheux de près de 500 mètres de diamètre, que recouvre presque entièrement la mer à marée haute. Les courants y atteignent des vitesses considérables quand les vents soufflent en tempête. On comprend les difficultés d'élever en pareil lieu un monument de cette importance. Ce sera l'honneur de Léonce REYNAUD ingé-

nieur des Pont et Chaussées d'avoir mené à bien ce travail titanesque.

Il fallait d'abord trouver au milieu des rochers, un point que les navires puissent accoster assez facilement pour y déposer les matériaux. Monsieur Léonce REYNAUD jeta ses vues sur une pointe de rocher située dans une échancre du bord Sud du plateau et assez bien abritée contre les vents du large. Une plate-forme voisine, malheureusement recouverte de 4.50 m d'eau à la haute mer fut désignée pour supporter l'édifice.

La partie la plus importante et la plus difficile de l'entreprise résidait dans la construction du massif plein de la base, sans cesse exposé aux coups de mer. De là dépendait la solidité du monument tout entier. Afin que le pied de la tour ne put jamais être déchaussé, on l'enfonça jusqu'à une profondeur de 40 ou 50 cm, dans la masse du rocher. Une rainure de 11.70 mètres de diamètre fut pratiquée dans le porphyre, opération très longue à cause de la dureté de la matière.

Les ouvriers, au nombre de 60 environ, devaient naturellement être logés sur le rocher, mais la place manquait, il fallut donc créer une surface artificielle. A cet effet, on construisit, entre deux aiguilles très élancées, élevées de 6 mètres au-dessus du niveau des hautes mers, un massif de pierres sèches et de gros blocs maçonnés au ciment. Sur la plate-forme de ce massif située à 4 mètres au-dessus du niveau

des hautes mers, on établit une construction en charpente qui renfermait une petite forge, des magasins et des chambres pour l'ingénieur et les ouvriers. Au sommet se dressait une tourelle qui reçut un appareil d'éclairage provisoire.

Dès que la mer découvrait le rocher, les ouvriers se rendaient à l'ouvrage ; ils regagnaient leur asile quand la cloche d'alarme annonçait le retour du flot. Le phare des Héaux se compose de deux parties : la première mesure 13.70 mètres de diamètre à la base et 8.60 mètres au sommet. La hauteur totale est de 51.60 mètres. L'épaisseur des murs à la base est de 1.30 mètre - à la consolette de 0.85 mètre. La hauteur du foyer au-dessus du rocher est de 48.50 mètres et la portée de feu de près de dix-huit milles (soit plus de 34 kms).

Cette première partie du phare est en maçonnerie pleine jusqu'à 1 mètre au-dessus du niveau des hautes mers et se termine par une galerie servant de promenoir aux gardiens. La partie supérieure est beaucoup plus svelte et plus légère. Toute la construction est en granit extrait des carrières de l'île Grande - et le bois de la Région Malouine. On pénètre dans l'édifice par une porte percée au Sud, à un mètre au-dessus du niveau des plus hautes mers et précédée d'une échelle en bronze, enclavée dans la maçonnerie. Après avoir traversé un petit vestibule, on se trouve en face d'un escalier droit d'abord, puis circulaire, qui monte jusqu'à la chambre de service, et dont la cage est placée non dans

l'axe de la tour, mais le long du mur. On compte neuf étages dans toute la hauteur du phare. Les deux premiers sont réservés à des magasins, les quatre suivants forment la cuisine et les chambres des gardiens, au septième la chambre de service, vient enfin la chambre la lanterne.

Commencé en 1836, après trois années d'études et de travaux préalables, le phare des Héaux fut terminé en 1839. Les dépenses s'élevèrent à 531 679 F, non compris la lanterne et l'appareil d'éclairage.

pylône en béton de 15.70 mètres, construit à proximité de la tour. Lorsqu'il n'y a pas suffisamment de vent, l'énergie est fournie par un groupe électrogène de 3 KWA, à démarrage automatique.

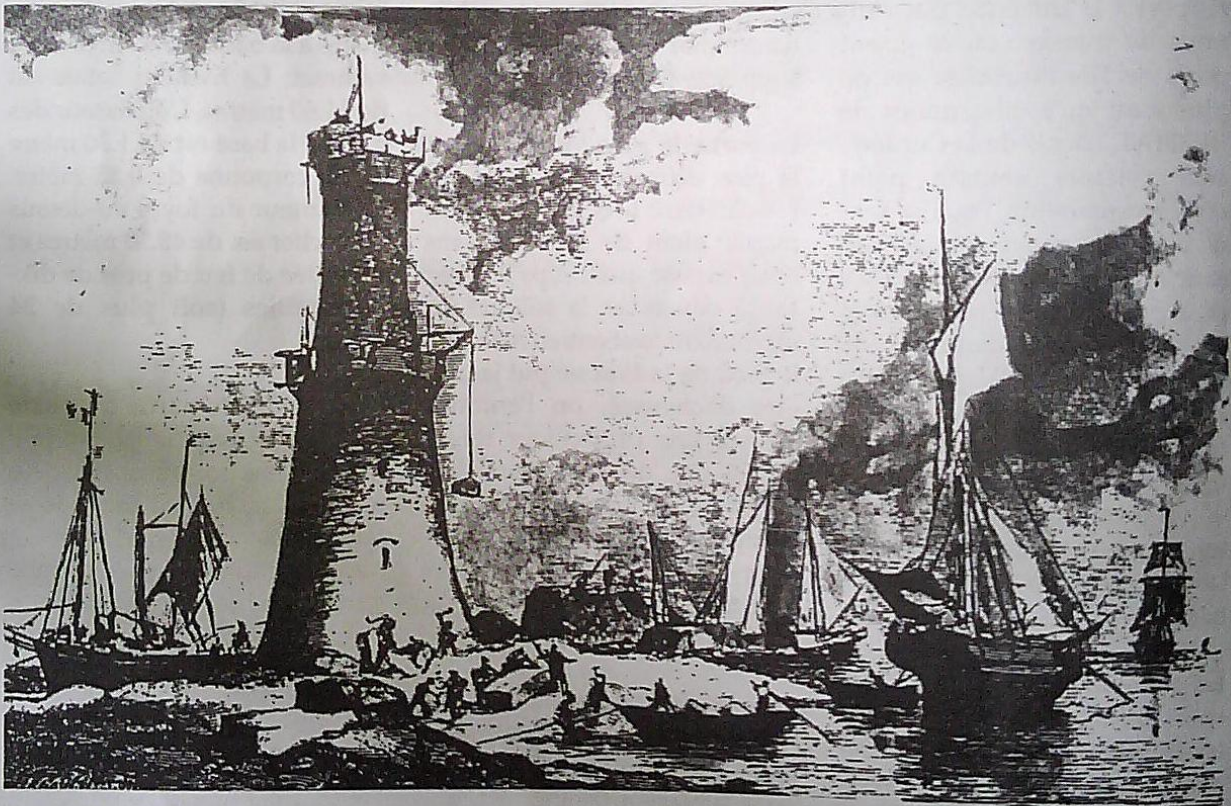
La garde du phare (deux agents en service - un en repos périodique) sera assurée jusqu'au 9 juillet 1982, date à laquelle il sera automatisé et télécontrôlé depuis sa base de LEZARDRIEUX.

Caractéristiques :

étage, le phare sera réparé et surélevé d'un étage.

Le mot "phare" doit son origine de "PHAROS", île située aux portes d'Alexandrie en Egypte, où Ptolémée II, roi d'Egypte fit bâtir (286 - 283 av. J.C.) une tour à feu d'une hauteur de 135 mètres qui guida les navires dans ses parages, durant 1600 ans. Son éclairage était assuré par des torches brûlant derrière des vitres et éclairant la mer à 16 kms de distance.

le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de la Presqu'île



Dès 1940, le phare était équipé d'une installation radiophonique pour assurer les vacations radio avec les services des phares et balises de LEZARDRIEUX. Electrifié le 20 mars 1979, son énergie sera produite par un aéro générateur de 300 Watts, établi au sommet d'un

- Optique d'horizon de 0.50 m de distance focale
- Lampe aux halogènes de 180 Watts - 24 volts
- Portée : 17 milles (31 kms) dans le secteur blanc et 12 milles dans les secteurs colorés.

Décapité par les allemands en août 1944, à hauteur du 8ème

Sources : documentation fournie par Monsieur Philippe LAROQUE, Ingénieur T.P.E., Chef de la Subdivision des Phares et Balises de LEZARDRIEUX

Les écraseurs de crabes de Louis LACROIX.

INFOS DIVERSES

MOUVEMENT "VIE LIBRE"

Reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire, aide et informe les personnes et leurs familles ayant des problèmes dus à l'alcool.

Son représentant : Monsieur Jean-Jacques L'HOSTIS
02.96.22.82.44 se tient à votre disposition.

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI OU VOUS AVEZ BESOIN DE MAIN-D'ŒUVRE

L'Association ICAR créée à l'initiative de la M.S.A. des Côtes d'Armor a pour objectif de contribuer à l'insertion professionnelle des personnes dépourvues d'emploi. Elle s'adresse aux bénéficiaires du R.M.I., aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux jeunes demandeurs d'emploi, aux demandeurs d'emploi âgés de + 50 ans, aux personnes en situation sociale et professionnelle difficile, aux personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTO-REP.

TOUTES LES PERSONNES AFFILIÉES AU RÉGIME

AGRICOLE peuvent utiliser les services d'ICAR. ICAR met à disposition du personnel pour effectuer des tâches ponctuelles pour l'ensemble des activités agricoles, les emplois familiaux et la pêche à pied.

Pour tout contact, n'hésitez pas à téléphoner au 02.96.78.88.25.

CAP ARMOR

L'animation "CAP ARMOR" est à nouveau reconduite en 1997, à partir du 7 juillet et jusqu'au 23 août.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, seuls les enfants de + de 12 ans seront acceptés.

Les activités prévues : tir à l'arc, V.T.T., kayak, boxe, tennis, badminton, escrime, trampoline, etc.....

Les animateurs ont été désignés. Le prix du ticket est fixé à : 8 F.

QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

Les deux points contrôlés respectent les normes Européennes, à :

Pors Rand et Kermagen : Catégorie A : Bonne qualité

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

Taux de nitrates : 33

TELEPHONE MOBILE

Le réseau ITINERIS sera installé courant juin.

REPAS À DOMICILE

Un service de repas à domicile (7jours/7) est en place sur la commune.

Pour plus de renseignements, téléphoner au foyer logement 02 96 22 92 75

DES MODIFICATIONS IMPORTANTES

Dernière minute

A partir de 23 juin prochain, l'inscription comme demandeur d'emploi devra être faite auprès de l'ASSEDEC et non plus de l'A.N.P.E.

* Pour obtenir des informations et vous inscrire, un numéro de téléphone est à votre disposition : 08.01.63.71.71.

Suite à cet appel, un dossier vous sera adressé que vous devrez remettre dans les 5 jours à l'ASSEDIC, avec les justificatifs demandés.

Dans les 20 jours suivants, vous devrez impérativement rencontrer un conseiller de l'A.N.P.E., l'A.N.P.E. restant votre interlocuteur pour la recherche d'emploi.

Désormais, une permanence de l'ASSEDIC aura lieu à PAIMPOL, Rue Dunant, chaque jeudi de 9 H à 11 H 30 et de 13 H 30 à 16 H.

La mairie se tient à votre disposition pour vous apporter des précisions complémentaires sur les démarches à effectuer.

<u>TABLEAU DES PERMANENCES</u>	<u>TOUR DE GARDE DES MEDECINS</u>
Centre Médico-Social 7 bis, Rue des Anciens Combattants Tél. : 02 96 16 54 00	15.06 Docteur BOURDIEU
SECURITE SOCIALE Mme STEPHANT le jeudi de 9 H 30 à 11 H 30	22.06 Docteur DEBY
E.N.I.M. Mme KERGUNTUIL le 2ème et 4ème mardi du mois de 10 H à 12 H	29.06 Docteur LE CORRE
A.N.P.E. M. TENNIER le 3ème lundi du mois sur rendez-vous	06.07 Docteur SAHUC
R.M.I. Mme DHAVERNAS le jeudi saut le 1er du mois de 9 H 30 à 11 H 30	13-14.07 Docteur LE QUELLEC
Christian LE PARLOUËR, adjoint au social, est à votre disposition le lundi de 10 à 12 h. en Mairie de Pleubian.	20.07 Docteur DEHON
	27.07 Docteur THOMAS
	03.08 Docteur MENIER
	10.08 Docteur TOURNIER
	15.08 Docteur THOMAS
	17.08 Docteur BOURDIEU
	24.08 Docteur DEBY
	31.08 Docteur LE CORRE
	07.09 Docteur SAHUC
	14.09 Docteur DEHON
	21.09 Docteur MENIER
	28.09 Docteur LE QUELLEC

S.N.S.M.

La station S.N.S.M. a vu le jour dans les années 1970, jusqu'à cette époque de fréquents appels obligeaient les pompiers de PAIMPOL à se déplacer, mais compte tenu de l'éloignement, Albert HAMON, Chef de Corps des sapeurs-pompiers de cette période eut l'idée d'acquérir un zodiac et une 403 d'occasion pour le tracter.

Suite au drame de Laneros, le conseil municipal donna son accord pour créer un centre à PLEUBIAN.

En 1974 le Commandant Pierre LE BOUCHER était sollicité afin d'être le Président de la station S.N.S.M. de PLEUBIAN.

Le premier équipage était composé de :

Yvon LE HEGARAT, Patron
François GELGON
Yves LE MARCHAND

ont suivi :

Jean-Louis LE LOUEDEC, Patron
Joseph COURTES
Yves RANNOU
Alain PARANTHOEN

A ce jour l'effectif est composé de :

Jean-Louis LE LOUEDEC, Patron
Joseph COURTES
Yann GOURIOU



De 1974 à 1997, le Commandant Pierre LE BOUCHER a su mener cette équipe avec gentillesse mais toujours dans un souci d'efficacité, afin d'éviter qu'un accident banal en mer ne devienne un drame.

Cette présidence, il l'a assuré dans la plus grande discrétion tout en maintenant des liens étroits avec les équipages successifs qui savaient pouvoir toujours compter sur son appui.

Aujourd'hui, il a souhaité quitter cette présidence et se retirer auprès de son épouse dans le calme de sa maison de Saint-Laurent, tout en restant près de la mer qui a été toute sa vie.

Pour toutes ces années, au service de tous : pêcheurs, plaisanciers, véliplanchistes, etc.... soyez remercié Commandant Pierre LE BOUCHER, et que votre retraite soit la plus agréable possible.

Son successeur est aujourd'hui Monsieur Louis CABILLIC.

CENTRE DE SECOURS

Le 14 février 1997 avait lieu le cross départemental des sapeurs pompiers à Pommerit le Vicomte. Malgré le forfait de Jean-Michel Tanguy, sur blessure, lui interdisant de s'aligner en super vétéran, nos crossmen se sont bien comportés :

En catégorie senior :
Erwan Pinard se classe 90ème
Laurent Galais se classe 120ème sur 160 classés.

En catégorie junior :
Marcial Le Corre se classe 4ème sur 35 classés, ce qui lui a permis d'obtenir un billet pour le national à Chambord où il se classe 143ème sur 328 classés.



CALENDRIER DES FÊTES

20 juin	Fête de la musique (sur le bourg)
22 juin	Kermesse de l'Amicale Laïque (Sillon de Talbert)
28 juin	Fête de la Saint-Jean (Saint-Jean)
29 juin	Kermesse de l'école Saint-Georges
5 juillet	Fête de nuit au Sillon
6 juillet	Tournoi de football Francis URO
13-14 juillet	Feu d'artifice et fête à Brestan
14 juillet	Animation sur le bourg le 14 Fête des chasseurs
18 juillet	Fête sur le bourg, Musique, grillades
19 juillet	Cochon grillé, FNACA
20 juillet	Fête sportive à l'Armor
26 juillet	Fête du chien et de la nature
2 août	Bal populaire au bourg
3 août	Journée des peintres à Laneros
9-10 août	Fête du Sillon, feu d'artifice
10 août	Fête le soir à Port-la-Chaine
14 août	Bal à Brestan
15 août	Kermesse à Brestan
15 août	Brocante au Launay
16-17 août	Fête de la Mer
18 août	Étape tour de Bretagne des randonneurs
22 août	Fête sur le bourg - Musique grillades
31 août	Cochon grillé - Cols Bleus
7 septembre	Loto - Club du Talbert

Tous les jeudis soir en juillet et août - Soirée Cabaret au TI MEIN